ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RN 88

Question orale n° 1200

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la route nationale 88. Depuis des années, il est dit de manière récurrente que la RN 88 peut faire l'objet d'un aménagement à deux fois deux voies. Le temps passe et le segment lozérien, entre l'A75 et Langogne, n'avance pas. Il souhaiterait que M. le ministre lui communique le détail des travaux réalisés entre Toulouse et la Lozère, en passant par l'Aveyron, ainsi qu'entre Pradelles, Le Puy-en-Velay et Lyon. Il souhaiterait également qu'il lui précise, d'une part, la volonté gouvernementale sur les contournements de Mende et de Langogne, et d'autre part, les orientations à venir sur l'ensemble du trajet lozérien entre l'A75 et Langogne, en termes de coût et de calendrier.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE NATIONALE 88
Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier, pour exposer sa question, n° 1200, relative à l'aménagement de la route nationale 88.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, depuis des années, il est dit de manière récurrente par tous que la route nationale 88 entre Lyon et Toulouse peut et doit faire l'objet d'un aménagement à deux fois deux voies. Le temps passe et le segment lozérien entre l'A 75 et Langogne n'avance pas.

Cette voie est pourtant essentielle en termes d'aménagement du territoire entre la vallée du Rhône, le Massif central et l'A 75 et concerne la Haute-Garonne, l'Aveyron, la Lozère et la Haute-Loire, c'est-à-dire des territoires qui n'ont pas de moyens de désenclavement très avérés, compte tenu de la problématique des voies ferroviaires.

Mes questions sont donc très précises. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'État, me donner le détail des travaux réalisés pour l'heure entre Toulouse et la Lozère, en passant par l'Aveyron, ainsi qu'entre Pradelles, Le Puy-en-Velay et Lyon ? Pouvez-vous également me préciser, d'une part, la volonté gouvernementale sur les contournements de Mende et de Langogne, d'autre part, les orientations à venir pour l'ensemble du trajet lozérien entre l'A 75 et Langogne en termes de coût et de calendrier ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Alain Vidalies, *secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.* Monsieur le député, conscient de l'importance que revêt la RN 88, l'État est aujourd'hui clairement engagé dans sa modernisation.

Les mises en service des déviations de Carmaux et de Tanus en 2013, de la rocade d'Albi et de la section entre

La Baraque-Saint-Jean et La Mothe en 2015 peuvent en témoigner, avec pas moins de 230 millions d'euros engagés. Les travaux des contournements du Puy-en-Velay et de Baraqueville sont en cours avec l'objectif de mises en service respectives fin 2017 et fin 2019. L'État y investit encore près de 300 millions d'euros. Ce sont ainsi plus de 40 kilomètres de la RN 88 qui seront aménagés d'ici à 2020.

Concernant la rocade ouest de Mende, déclarée d'utilité publique le 6 décembre 2011, le démarrage de la phase de travaux préparatoires sera enclenché au premier semestre de cette année. Les 30 millions d'euros nécessaires à l'achèvement de ce projet sont par ailleurs inscrits au contrat de plan État-région 2015-2020, dont 50 % en part État.

En ce qui concerne le projet de déviation de Langogne, la concertation publique s'est déroulée à l'automne 2015 et a permis de définir le tracé qui sera soumis à enquête publique. Au vu des trafics observés et prévisionnels, et en cohérence avec les recommandations de la commission Mobilité 21, les études se poursuivent sur la base d'un aménagement à deux fois une voie. Ce projet bénéficie d'une inscription à hauteur de 4 millions d'euros à 100 % en part État au CPER 2015-2020. L'opération peut ainsi être clairement engagée et sa poursuite pourra être inscrite dans le cadre de la prochaine contractualisation, dans un cadre soutenable financièrement pour l'État et les collectivités locales partenaires. La période 2015-2020 sera utilement mise à profit afin d'identifier précisément et de hiérarchiser les besoins d'aménagements de cet itinéraire.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Je remercie M. le secrétaire d'État de ces précisions. J'insiste sur le fait que le chef-lieu de la Lozère, Mende, est actuellement à vingt-cinq à trente minutes de l'A 75 et qu'il serait important de réaliser, outre le contournement de Langogne, le segment entre l'A 75 et Mende.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1200
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 décembre 2015
Réponse publiée au JO le : 13 janvier 2016, page 41
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 décembre 2015